

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Certifier mon exploitation en HVE

Mode d'emploi

Les + AVANTAGES

- > Une **reconnaissance** de mon **savoir-faire**
- > Des indicateurs pour **évaluer** ma **performance** et progresser
- > Une préservation de la **biodiversité**, de l'**eau** et de mon **terroir**
- > **Crédit d'impôt HVE** dans le cadre du **plan de relance**





HVE ou Haute Valeur Environnementale, qu'est-ce que c'est ?

HVE est le 3^{ème} niveau de la certification environnementale, issue du Grenelle de l'Environnement et encadrée par les pouvoirs publics. Elle s'applique à l'ensemble de l'exploitation et porte uniquement sur les aspects environnementaux.



2 solutions pour mesurer la **Certification Niveau 3 (HVE)**

VOIE
A

4 INDICATEURS SONT ÉVALUÉS :
biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation et gestion de l'eau (en cas d'irrigation)

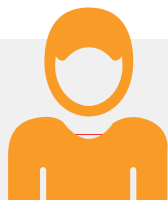
VOIE
B

LA PART DES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES
(IAE) doit représenter au minimum 10 % de la surface agricole utile (SAU)

LE POIDS DES INTRANTS ne dépasse pas 30 % du chiffre d'affaires

SEULES LES EXPLOITATIONS RESPECTANT LE NIVEAU 3 SONT CERTIFIÉES HVE

Quel parcours pour certifier mon exploitation ?



EN INDIVIDUEL

pour être libre dans l'avancement de ma démarche et me tenir prêt pour l'audit de certification grâce au pré-audit avec mon conseiller

► NOTRE SERVICE

Mon conseiller se rend sur mon exploitation pour :

- Evaluer mon exploitation sur le niveau 1 (réglementaire) par un autodiagnostic accompagné
- Réaliser un audit blanc et me situer par rapport aux exigences de la Haute Valeur Environnementale (niveau 2 ou 3)
- Me proposer un plan de progrès avec des préconisations pour atteindre les objectifs de performance de la certification HVE.



Si vous utilisez MesParcelles pour enregistrer vos pratiques et que vous avez en plus l'option HVE, gagnez du temps dans votre quotidien et pour le pré-audit (tarif préférentiel)



EN COLLECTIF

pour limiter les coûts en amont de la certification grâce au pré-audit collectif + un accompagnement individuel



► NOTRE SERVICE

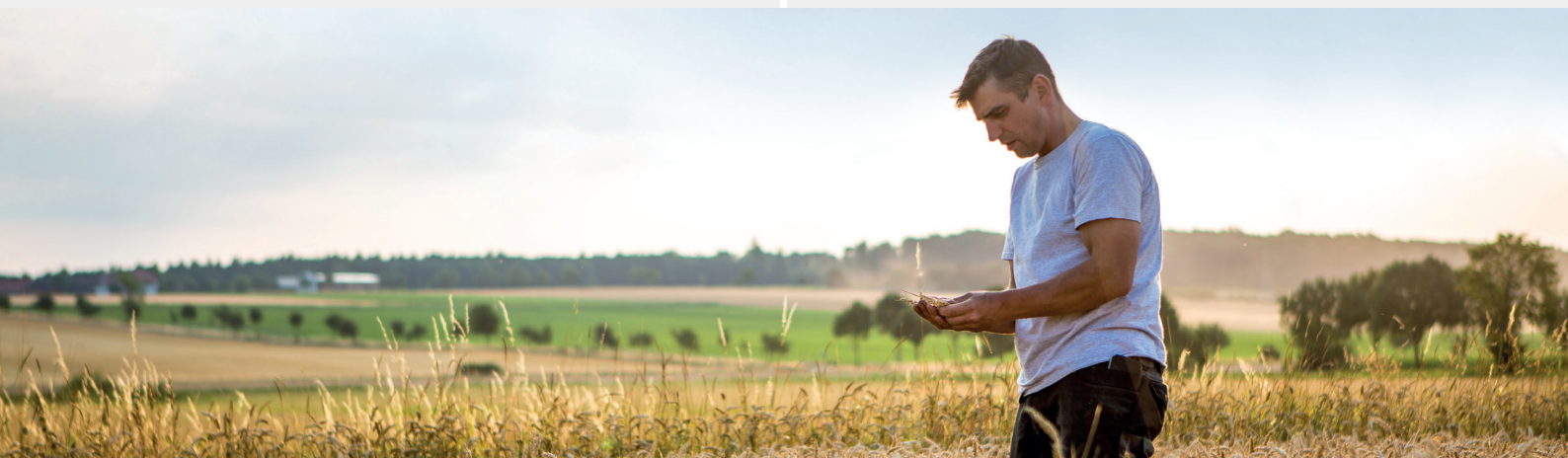
Mon formateur m'accompagne sur 1 j (+1 partie à distance) pour :

- Valider mon niveau 1
- Réaliser un audit d'autopositionnement par rapport au niveau 2 ou 3
- obtenir un plan d'amélioration avec des recommandations pour atteindre le niveau 2 ou 3

Mon conseiller se rend sur l'exploitation 1/2 journée pour compléter l'audit de niveau 1, 2 et 3 concernant les éléments de terrain (local phyto, éléments topographiques, etc.)



Le logiciel MesParcelles vous facilite l'obtention de la certification HVE et son renouvellement dans le temps





La certification environnementale, c'est faire le bon choix !

> Producteurs en vente directe

- Avec le niv 2, accéder au marché de la Restauration Hors Domicile (en recherche de 50 % de produits de qualité pour répondre à la loi EGALIM)
- Avec le niv 3, en vente directe, rassurer vos clients grâce à un label de qualité de plus en plus reconnu,
- Accéder à certains cahiers des charges de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

> Polyculteurs - Eleveurs

- Le respect du niveau 2 ou 3 vous garantit moins de pression en terme de contrôles administratifs
- Le niv 3 vous évitera la nouvelle obligation à partir de 2021 : le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) qu'il faudra fournir 2 fois par période de 5 ans

Nos références

- Plus de 15 ans d'expérience dans l'accompagnement de démarches de certification (agriculture raisonnée, viticulture durable, agriculture biologique, certification des ETA ...)

- 20 experts HVE répartis sur le territoire du Grand Est

- Déjà une expérience HVE en viticulture avec plus de 300 exploitations accompagnées à la certification

Votre interlocuteur

Benjamin MATHIEU

benjamin.mathieu@vosges.chambagri.fr - 06 22 11 96 14

Chambre d'Agriculture des Vosges

17 rue André Vitu - 88026 Épinal Cedex

www.vosges.chambre-agriculture.fr

